

The background of the entire page is a close-up photograph of a tiger. The tiger's head is in the upper left, looking towards the left. A small tiger cub is clinging to the tiger's chest, looking down. The background is a soft-focus green, suggesting a natural habitat.

UN CADEAU PRÉCIEUX
Le WWF dans votre testament



PRÉFACE



Photo © : Michel Leroy

Ma formation de zoologiste et mes recherches fondamentales en cancérologie m'ont très tôt amené à comprendre que « quelque chose ne tournait pas rond » dans notre façon d'utiliser notre environnement. Les quelque 1600 documents que j'ai commentés au « Jardin Extraordinaire » de la RTBF-télévision et mes voyages à travers le monde n'ont fait que me confirmer la continuelle aggravation des impacts négatifs sur les écosystèmes et sur la biodiversité.

Il me paraissait urgent de répondre à la situation par une action qui, pour être à la mesure de la complexité et de l'ampleur globale du problème, devait elle-même être globale. Une action qui, fondée sur une analyse scientifiquement rigoureuse de toutes les données du problème, proposerait des solutions efficaces, prenant en compte les intérêts des populations impliquées.

Dès les années '80 le WWF me parut répondre à ces exigences par sa dimension internationale autant que par la rigueur et la cohérence de ses programmes d'action, que par l'accent justement mis sur la biodiversité, symbolisée par son célèbre Panda.

Me plaisait notamment son rejet de ces deux attitudes également néfastes que sont le défaitisme et la simplification abusive, en faveur d'une démarche apolitique, préférant la concertation à la confrontation.

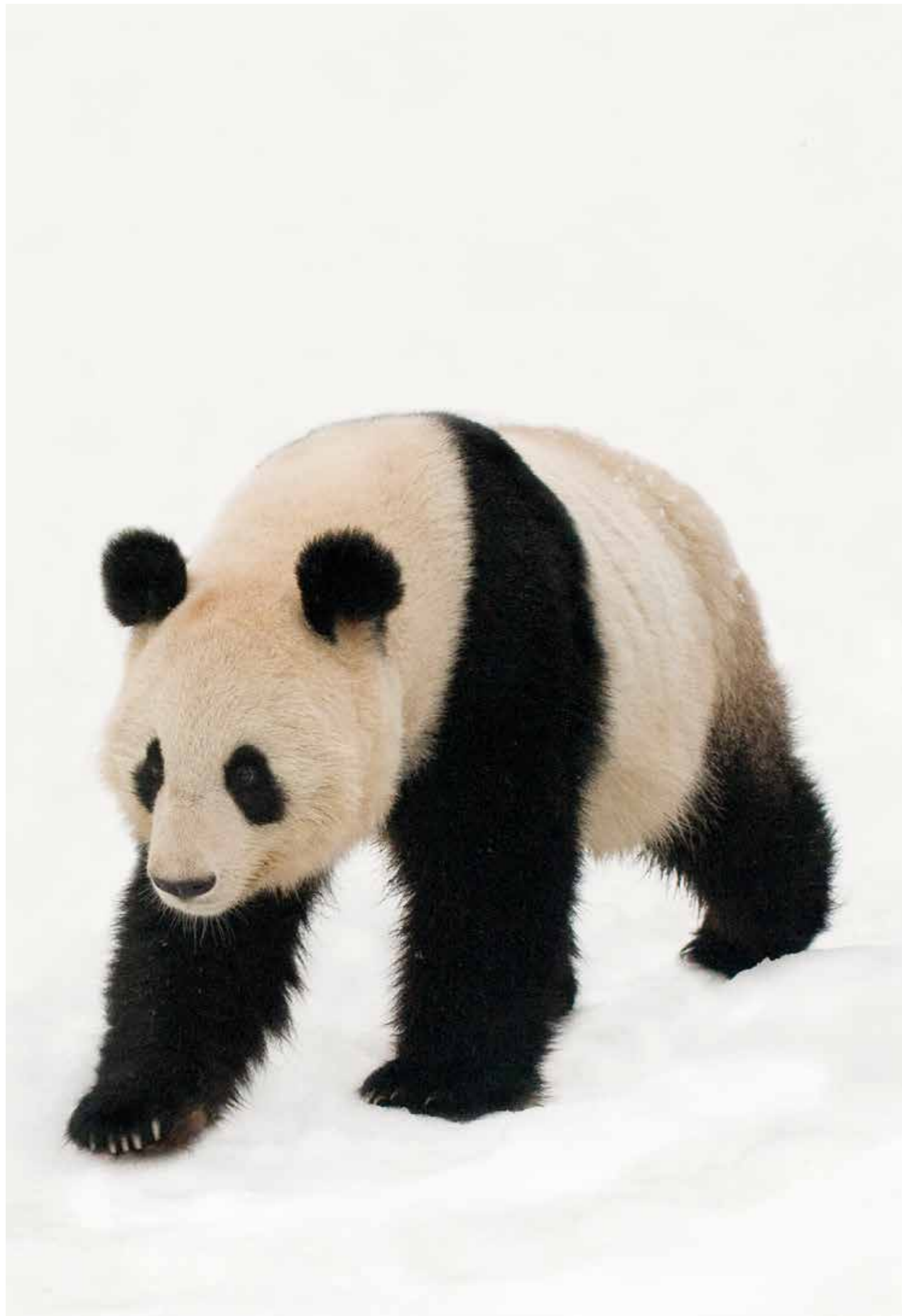
J'ai pu vérifier depuis, partout à travers le monde, combien cette démarche raisonnée a gagné au WWF le respect et l'écoute des décideurs politiques ou autres et lui a permis de faire amender, voire supprimer, des projets de développement potentiellement dommageables pour l'environnement, assurant ainsi de façon durable la sauvegarde d'écosystèmes riches en biodiversité d'importance mondiale.

D'où ma conviction, qu'avec le WWF, nous réussirons à léguer à nos enfants, non seulement une planète vivante, mais la volonté agissante d'en faire de même à leur tour pour les générations qui les suivront.

Paul Galand
Biologiste | Vice-Président du WWF-Belgique

COLOPHON / Cette brochure est une publication du WWF-Belgique Communauté francophone asbl. Tous droits réservés au WWF. Le sigle Panda, le mot Panda et les initiales WWF sont des marques déposées du World Wide Fund for Nature. E.r. : Damien Vincent, Bd E.Jacqmain,90 - 1000 Bruxelles | www.wwf.be

PHOTOS : © naturepl.com / Edwin Giesbers / WWF-Canon, © naturepl.com / Edwin Giesbers / WWF-Canon, © Zig Koch / WWF, © naturepl.com / Andy Rouse / WWF-Canon, © Michel Roggo / WWF-Canon, © WWF-Canon / Wim Van Passel, © Cat Holloway / WWF-Canon, © Steve Morello / WWF-Canon, © naturepl.com / Anup Shah / WWF-Canon, © Neyret & Benastar / WWF-Canon, © Roger Leguen / WWF-Canon.



FOR A LIVING PLANET

LA PLANÈTE AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Si nul ne sait quand il quittera ce bas monde, nous savons en revanche pertinemment ce qu'il adviendra de notre planète si nous n'agissons pas. Au cours des 35 dernières années, l'humanité a déjà épuisé un tiers de toutes les richesses naturelles disponibles. A ce rythme, les générations à venir n'auront plus que les mots « sécheresse » et « inondations » à la bouche, et elles devront se battre, comme nous nous battons aujourd'hui en faveur des espèces menacées de disparition, pour survivre dans un monde en danger. Mais il y a de l'espoir.

Les campagnes du WWF peuvent nous aider à limiter les dégâts et même à les réparer, pour que la biodiversité (qui regroupe toutes les espèces d'animaux et de plantes qui peuplent notre planète) soit sauvée.

En un demi-siècle, le WWF s'est imposé comme une organisation d'envergure internationale aux multiples projets de conservation de la nature, dont l'impact sur le monde politique et industriel est considérable. Notre travail est loin d'être fini, mais nous pouvons déjà aujourd'hui, avec votre aide, sauver les écosystèmes les plus menacés et minimiser les dégâts que cause l'homme sur notre planète.

Pionniers en conservation

1961

Une poignée de scientifiques et d'experts, dont Sir Julien Huxley, directeur général de l'UNESCO, s'engagent autour d'un projet commun : sauver la vie sauvage et protéger les espèces menacées d'extinction. Le WWF est né afin de récolter des fonds pour financer ce grand projet.

1975

Le WWF aide à mettre en place la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES), afin d'assurer que le commerce international des espèces sauvages ne menace pas leur survie.

MULTIPLIER LE NOMBRE DE TIGRES PAR DEUX

La Terre comptait encore 100 000 tigres il y a un siècle, contre seulement 3 200 aujourd'hui.

Notre ambition est de doubler le nombre de tigres à l'état sauvage d'ici 2022. Pour y parvenir, nous devons arrêter les braconniers dans leur marche assassine et restaurer l'habitat de ce félin de plus en plus menacé par l'agriculture et la déforestation. Notre approche porte ses fruits: au Népal, dans le Parc national de Bardia, le nombre de tigres est passé de 18 en 2009 à 50 en 2013.

1976

Le WWF, avec l'aide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), fonde le programme de conservation TRAFFIC, qui fournit du support scientifique et technique à la CITES dans la lutte contre le trafic international d'animaux et plantes sauvages. Grâce à TRAFFIC, nous avons, entre autres, remporté d'importantes victoires pour le tigre, l'éléphant et le rhinocéros.

1991

Le WWF est à la base du Programme international pour la conservation des gorilles (PICG). Grâce à son travail dans et autour du Parc national des Virunga, la population de gorilles de montagne a augmenté de 10 % entre 1991 et 2011.





SAUVER L'AMAZONIE

A elle seule, la région amazonienne fournit 20 % de toute l'eau douce et 15 % de tout l'oxygène de la Terre.

Si 80 % de la forêt tropicale amazonienne sont encore intacts à l'heure actuelle, il n'en restera plus que 50 % d'ici 2030 si nous ne trouvons pas un autre moyen de cultiver le soja et d'élever le bétail. Grâce aux efforts du WWF et des autorités brésiliennes, 25 millions d'hectares de ce poumon vert de la planète sont aujourd'hui protégés, une superficie que nous entendons encore étendre à tous les pays du bassin amazonien. Il est urgent d'y créer un réseau d'aires protégées.

1992

Le WWF participe activement à la création par l'Union européenne (UE) de Natura 2000; le plus grand réseau d'aires protégées du monde, couvrant 100 millions d'hectares (= 18 % de la surface de l'UE).

1993

Le WWF participe à la création du label FSC qui garantit aux produits dérivés du bois une chaîne de production équitable, économiquement viable et durable.

PROTÉGER L'ARCTIQUE

Jalonné de banquises et d'icebergs, l'Arctique constitue l'habitat de l'ours polaire et de nombreuses autres espèces animales uniques.

Cette région est pourtant menacée par le changement climatique, la surpêche, la pollution et l'extraction de pétrole et de gaz, de quoi réduire à néant ce maillon essentiel du système climatique. En effet, si la couche de neige et de glace qui le recouvre venait à fondre, le monde entier serait confronté à un réchauffement rapide. Le WWF travaille en étroite collaboration avec les autorités, les populations locales, les scientifiques et les entreprises à la protection de cette région. Nous avons d'ores et déjà quelques victoires à notre actif, telles que des accords de coopération entre les pays de l'Arctique pour la protection des ours polaires. Outre un travail important avec les autorités, le WWF unit aussi ses forces à celles du monde scientifique et des Inuits pour que les espèces menacées que sont les ours polaires, les baleines et les phoques puissent être préservées du changement climatique.

2001

Le 1000^{ième} tamarin doré est né en liberté ! En 30 ans, le WWF a contribué à quintupler le nombre de tamarins dorés de la forêt atlantique brésilienne.

2009

Le WWF lance, avec des partenaires, la "Global Tigers Initiative" dont l'objectif est de doubler le nombre de tigres sauvages d'ici 2022. Durant le "Sommet du Tigre", en 2010, les 13 pays concernés se sont engagés à atteindre cet objectif.





PRÉSERVER LE TRIANGLE DE CORAIL

120 millions de personnes dépendent de l'écosystème maritime le plus développé du monde : le Triangle de Corail.

Malheureusement, cette région est menacée par la surpêche, à laquelle s'ajout le changement climatique et ses conséquences désastreuses. Le WWF s'emploie à endiguer la pêche illégale avec l'aide de la population locale, et a convaincu les autorités de s'attaquer à la surpêche et de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les récifs de corail.

En parallèle, nous poursuivons la recherche scientifique et planchons sur des solutions. Il s'agit là d'une mission à laquelle nous ne pouvons en aucun cas nous soustraire : si les récifs coralliens venaient à disparaître, c'est tout l'écosystème qui se retrouverait en danger.

2013

Le WWF lance une pétition mondiale pour demander la fin du commerce de l'ivoire en Thaïlande. Sous la pression des 1,5 million de signataires, et à la veille de la Conférence de la CITES, la Première ministre thaïlandaise s'engage à y mettre un terme.

2050

Grace au soutien de nombreux donateurs engagés, le WWF a pu sauver des milliers d'espèces menacées d'extinction et a fortement réduit l'impact de l'être humain sur les écosystèmes.

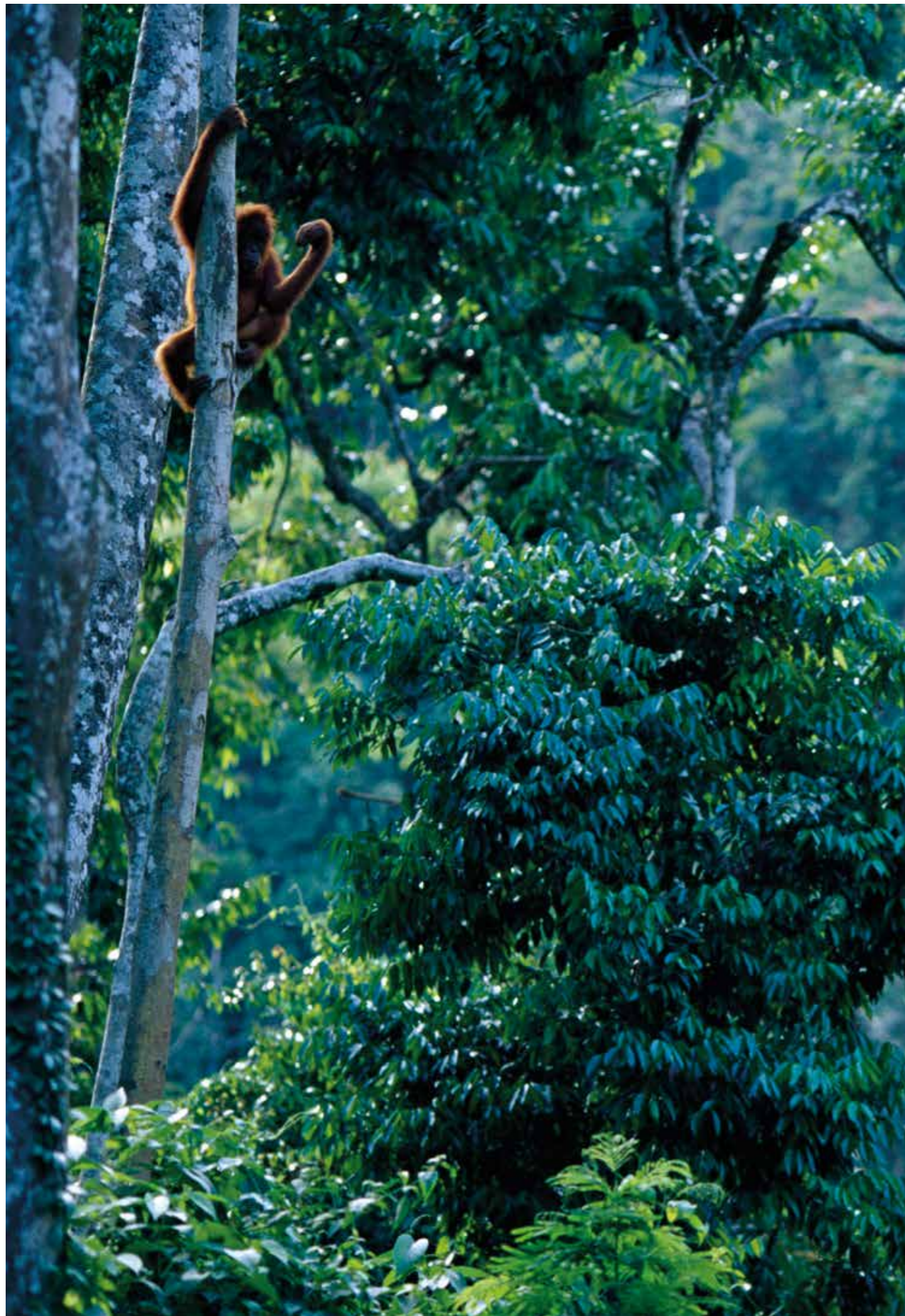
SAUVER LE CŒUR VERT DE L'AFRIQUE

Le bassin du Congo est la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.

À l'instar de l'Amazonie, cette région est indispensable à notre planète et abrite plusieurs espèces animales incroyables telles que le gorille des montagnes et l'éléphant de forêt d'Afrique. En 1999, le WWF a accompagné à la signature d'un traité impliquant tous les pays de la région et destiné à préserver huit millions d'hectares de forêt. Une première en Afrique.

Quinze ans plus tard, les défis n'en sont pas moins importants étant donné que les conditions de vie de la population locale restent très difficiles : la forêt tropicale est détruite et dépouillée pour favoriser la production de combustible, d'huile de palme, etc. De plus, cette région regorge de pétrole, de bois de qualité et de minerais précieux. Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à protéger les gorilles ainsi que de grands pans de forêt, mais c'est une lutte quotidienne. Ici aussi, votre soutien peut faire une grande différence.





PRÉSERVER LE CŒUR DE BORNÉO

Une seule grande forêt tropicale est encore intacte en Asie : le cœur de Bornéo, où cohabitent les orangs-outans, les éléphants d'Asie et les rhinocéros.

Pourtant, cet écrin de verdure est menacé de déforestation pour la production de caoutchouc et d'huile de palme. Grâce à notre longue expérience et à notre influence sur les trois pays impliqués, nous sommes parvenus à éviter la destruction de 1,6 million d'hectares de forêt.

Mais la forêt n'est pas la seule à être en danger : les braconniers s'en prennent aux animaux en vue d'en tirer de l'argent sur le marché noir. En nous battant pour préserver d'autres parties de cette région de l'agriculture et de l'industrie, nous espérons au final parvenir à sauver définitivement un espace d'une superficie plus grande que celle de la Belgique.

DÉPLACER DES MONTAGNES POUR L'HIMALAYA

S'étirant sur plus de 2500 kilomètres d'est en ouest, l'Himalaya abrite des millions de personnes et des centaines d'espèces uniques.

Les rivières qui coulent dans ces montagnes procurent de l'eau à plus d'un milliard de personnes, mais le changement climatique risque bien de changer la donne étant donné qu'il fait fondre les glaciers. Résultat : il y a un risque d'inondation tout d'abord, mais aussi un risque de sécheresse par après. Depuis des décennies, le WWF est actif dans la région et travaille main dans la main avec la population locale à la mise en place de projets tels que, par exemple, l'exploitation et la gestion durable des forêts.

En compagnie des habitants, nous nous attelons donc à la protection d'espèces rares comme le tigre du Bengale, le rhinocéros ou la panthère des neiges. Sauvegarder les montagnes de l'Himalaya tout en accompagnant l'homme et les animaux dans le changement climatique, voilà le défi de taille que nous souhaitons relever avec votre soutien.



VOTRE TESTAMENT



Nous sommes tous connectés !

Pour que la biodiversité et les espèces menacées survivent, forêts, océans et rivières doivent être protégés.

Pour trouver les solutions à ces enjeux du futur, nous sommes convaincus que votre générosité peut faire la différence.

En laissant un héritage au WWF, vous contribuerez à ce que les hommes vivent en harmonie avec la nature. Nous vous en sommes déjà extrêmement reconnaissants.

Dans la section suivante de cette brochure, vous trouverez les différentes façons d'intégrer le WWF dans votre testament.

Damien Vincent
Directeur général du WWF-Belgique

DONATION, LEGS ET DROITS DE SUCCESSION... UN PEU DE JARGON

Vous souhaitez faire un legs au bénéfice d'une planète vivante. Cette démarche est beaucoup plus simple qu'on ne le pense ! Il vous est possible de soutenir financièrement une bonne cause de trois façons différentes : par donation, de votre vivant ; par testament, après votre décès ; ou en faisant don de votre assurance-vie.

Un legs est une donation par testament de biens mobiliers et/ou immobiliers. Le testament est l'acte au travers duquel vous déterminez le destinataire de votre legs et les parts de la succession que vous souhaitez léguer. L'acte ne prend évidemment effet qu'après votre décès, mais il peut être établi à tout âge et modifié autant de fois que vous le souhaitez de votre vivant.

Le WWF est habilité à recevoir des legs, mais aussi des donations et des assurances-vie.

L'objectif de cette brochure est de vous fournir toutes les informations nécessaires sur les testaments. Mais avant de vous laisser parcourir les prochaines pages, nous aimerions vous signifier aussi que la donation et l'assurance-vie sont d'autres manières d'exprimer votre soutien au WWF.

La donation est un moyen simple de transmettre, de votre vivant, une partie de votre patrimoine au WWF ou aux personnes qui vous sont chères. Une donation se fait « entre vifs » par acte notarié, don manuel, don bancaire ou stipulation pour autrui. La donation apporte des avantages, notamment fiscaux, et les bénéficiaires reçoivent les fonds immédiatement.

L'assurance-vie est un contrat d'épargne dont vous pouvez profiter de votre vivant mais que vous pouvez aussi faire fructifier au bénéfice de vos héritiers. L'assurance-vie permet de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux mais également, en cas de décès, de transmettre son patrimoine à un ou plusieurs bénéficiaires dûment spécifiés à la signature du contrat. Le WWF peut être l'un de ces bénéficiaires.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE TESTAMENTS ?

1. Le testament olographe

Un testament olographe doit être écrit à la main par le testateur, à savoir par vous-même. Vous devez indiquer la date à laquelle vous rédigez votre testament et y apposer votre signature.

Comme il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un notaire, ce testament a l'avantage de ne pas occasionner de frais.

En revanche, après votre décès, des doutes pourraient survenir quant à sa validité ou sur certaines imprécisions. Il pourrait tout aussi bien se perdre ou être détruit.

Nous vous recommandons donc, si vous choisissez cette formule, de faire parcourir le document par un notaire et de le lui confier pour le faire enregistrer au Registre central des testaments (CRT).

2. Le testament authentique ou notarié

Vous dictez le contenu du testament à votre notaire en présence de deux témoins ou d'un second notaire. Vos dernières volontés sont ainsi traduites en langage juridique. Après relecture, il vous sera demandé de signer ce document.

Le testament sera conservé chez le notaire. Il offre donc davantage de sécurité que le précédent mais engendre un coût.

3. Le testament international

Si vous possédez des biens à l'étranger que vous souhaitez léguer, mieux vaut opter pour ce type de testament. Si vous rédigez un document manuscrit, vous devez le transmettre à un notaire, en présence de deux témoins. Vous devrez déclarer devant le notaire que c'est votre testament, le signer et le dater du jour. Le notaire devra y joindre une déclaration certifiant que toutes les dispositions légales ont été respectées.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE LEGS ?

1. Le legs universel

Le legs universel est une disposition testamentaire par laquelle vous décidez de laisser à une ou plusieurs personnes la totalité de votre patrimoine après votre décès.

Les bénéficiaires du patrimoine, appelés "légataires universels", reçoivent la totalité de votre succession, mais doivent assumer tout le passif éventuel.

Ce sont aussi les légataires universels qui sont chargés de remettre les différents legs particuliers que vous décidez d'attribuer.

2. Le legs à titre universel

Les legs à titre universel sont ceux par lesquels vous laissez une quote-part de votre succession (par exemple la moitié, le tiers, le quart,...) ou une entité particulière (par exemple, tous les meubles ou immeubles,...) à une ou plusieurs personnes déterminées.

Le légataire à titre universel participe aux dettes et charges de la succession.

3. Le legs particulier

Un legs particulier est celui par lequel vous laissez par testament un ou plusieurs biens clairement identifiées à une ou plusieurs personnes désignées. Par exemple :

- Je lègue ma maison de campagne à ma nièce, Mademoiselle xxx
- Tous les bijoux contenus dans mon coffre-fort à la banque xxx sont destinés à xxx
- Mes vases, statues et tableaux reviendront à Monsieur et Madame xxx
- Mes héritiers devront remettre un montant de xxx € à l'association xxx

Le bénéficiaire du legs particulier devra toujours s'adresser aux autres héritiers ou légataires universels pour obtenir la délivrance de la chose léguée.

4. Le legs en duo

Vous léguez en duo, c'est-à-dire que vous léguez vos biens à un ou plusieurs héritiers ainsi qu'à une association reconnue, comme le WWF. L'avantage pour les héritiers, dans ce cas de figure, est qu'ils ne doivent pas payer de droits de succession. Le WWF prend en effet à sa charge la totalité des droits de succession, permettant à l'autre héritier désigné de recevoir un héritage net de droits et frais.

LES DROITS DE SUCCESSION

Planifier sa succession de manière adéquate requiert de nombreux calculs. Il arrive fréquemment qu'un testament ne puisse pas être exécuté parce qu'il n'a pas été rédigé en bonne et due forme ou parce que sa formulation n'est pas compréhensible. N'hésitez jamais à consulter un notaire. Ce dernier peut vous conseiller sur un partage optimal de votre patrimoine et sur les aspects juridiques de la rédaction d'un testament.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous accompagner dans votre recherche avec l'aide d'un notaire bénévole au WWF. Et ceci sans engagement de votre part et en toute discrétion. Vous aurez ainsi la certitude que tout est réglé au mieux.

Vous pouvez trouver des informations détaillées quant à la forme, le fond et les droits de succession auprès de votre notaire ou sur www.notaire.be

VOTRE TESTAMENT

LEGS EN DUO

BON POUR LE WWF ET POUR VOS HÉRITIERS

Grâce au legs en duo, votre testament peut être optimisé tant pour la cause qui vous tient à cœur que pour ceux que vous aimez.

Vous vous sentez sans doute très lié à la nature et souhaitez continuer à protéger la faune et la flore mais vous ne voulez pas priver vos proches. C'est une pré-occupation bien compréhensible mais superflue si vous choisissez le legs en duo.

En effet, le don que vous faites à la cause de votre choix ne se fera pas aux dépens de vos proches. Au contraire, en indiquant le WWF dans votre testament en tant que légataire (universel), nous paierons les droits de succession sur l'entièreté de la succession. **Ainsi, vos héritiers, des plus proches aux plus éloignés (filles, fils, nièces, neveux, amis,...) recueilleront un montant plus élevé et le WWF bénéficiera également de votre héritage.** Une situation où chacun y gagne !

N.B.: Dans tous les cas, pour ne léser aucune partie, la technique du legs en duo implique un travail « sur mesure ». Consultez toujours un notaire ou appelez-nous afin d'obtenir de l'aide. De plus, la loi ne reconnaît les legs en duo que s'ils présentent un avantage substantiel pour l'association désignée.

A TITRE D'EXEMPLE :

Votre héritage s'élève à **200 000 €** que vous souhaitez léguer à une nièce.

En Région bruxelloise :

Legs « habituel »

- 200 000 € : votre héritage
- 105 000 € : droits de succession (payés par votre nièce)
- **95 000 € : pour votre nièce**

Legs « en duo »

- 200 000 € : votre héritage
- 64 500 € : droits de succession (payés par le WWF)
- **120 000 € : pour votre nièce**
- **et 15 500 € : pour le WWF**

En Région wallonne :

Legs « habituel »

- 200 000 € : votre héritage
- 99 375 € : droits de succession (payés par votre nièce)
- **100 625 € : pour votre nièce**

Legs « en duo »

- 200 000 € : votre héritage
- 57 225 € : droits de succession (payés par le WWF)
- **120 000 € : pour votre nièce**
- **et 22 775 € : pour le WWF**

VOTRE TESTAMENT

TÉMOIGNAGES



**Monsieur G. H.,
Bruxelles**

« Pourquoi me suis-je rendu chez le notaire pour mettre le WWF dans mon testament ?

En quelques mots: Je me sentais depuis des années en dette vis-à-vis des animaux et, plus généralement, vis-à-vis de notre planète.

Le legs en duo me permet de faire un petit geste pour une famille, avec deux enfants, qui m'est chère et cela, sans qu'elle subisse de lourds frais de succession. Enfin, il me semble que mon action, ma décision, me relie aux sentiments humanistes d'un ami décédé qui m'est toujours très cher. »



**Madame V.,
Nethen**

« Albert Einstein a dit :
“ sans les abeilles, nous ne survivrions pas plus de quatre années... ”

Les animaux, la nature et l'homme sont intimement liés. Et comme le disait le chef apache Geronimo : “ ... l'homme comprendra que l'argent ne se mange pas ! ” C'est un concept qui doit évoluer et le WWF y joue, selon moi, un rôle important. J'ai toujours pensé qu'il faut vivre selon ses convictions. Et c'est aussi valable quand je ne serai plus là.

C'est pour cette raison que j'ai repris le WWF dans mon testament. »

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

Un testament est-il nécessaire ?

Oui, le testament est nécessaire pour faire connaître et respecter votre volonté. Il est le seul écrit reconnu et valable pour faire un legs. Etabli par vous-même ou par un notaire, il doit mentionner avec une extrême précision le bénéficiaire de votre legs. Sachez que si vous n'avez pas d'héritier et que vous n'avez pas fait de testament, c'est l'Etat qui héritera de vos biens après votre mort.

Faut-il obligatoirement passer par un notaire ?

Non. Vous pouvez écrire vous-même votre testament. Cependant, un testament incomplet, mal rédigé ou comportant des mentions contraires à l'ordre public peut être invalidé. Il est donc conseillé de consulter un notaire pour s'assurer de la validité et du caractère incontestable de votre testament. De même, le déposer auprès d'un notaire permettra qu'il soit enregistré au Registre des testaments (CRT).

Puis-je avoir d'autres héritiers que le WWF ?

Bien sûr ! Si vous avez des héritiers réservataires (des descendants), la loi ne vous autorise pas à léguer la totalité de vos biens à un autre bénéficiaire. Elle détermine une part d'héritage qui revient nécessairement à vos héritiers en ligne directe : la part réservataire. La part restante s'appelle la « quotité disponible » : celle dont vous pouvez disposer librement et léguer au(x) bénéficiaire(s) de votre choix, dont le WWF.

Et si je change d'avis ?

Votre testament, qu'il soit établi par vous-même ou par un notaire, est modifiable autant de fois que vous le souhaitez de votre vivant. Vous pouvez donc changer d'avis.



Nous ne vous demanderons jamais la nature ou le montant de votre don, mais si vous choisissez de nous le communiquer, nous vous en saurons gré et nous nous ferons un plaisir de vous parler de la signification de votre don pour notre organisation.

Nous sommes évidemment conscients que votre famille et vos amis sont prioritaires dans votre testament, que votre situation personnelle peut changer et que vous devrez peut-être un jour retirer le WWF de votre testament pour des raisons personnelles.

Nous respecterons votre vie privée à chaque instant et vos coordonnées ne seront jamais communiquées à des tiers.

Le WWF est membre de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (en abrégé AERF) qui procure des garanties de qualité morale dans les récoltes de fonds et leur utilisation, ainsi que la transparence des comptes.

*“Nous ne sauverons pas tout ce que nous aimons,
mais nous aurons sauvé beaucoup plus que si nous
n’avions jamais essayé”*

Sir Peter Scott, fondateur du WWF



CONTACTEZ-NOUS

Margareta Crovetto-Heylen
Gestionnaire des relations
testamentaires

Par téléphone au 02/340 09 24
ou par e-mail : margareta.heylen@wwf.be



Notre mission

Stopper la dégradation de la biodiversité, de notre planète et construire un avenir où l'Homme et la Nature vivent en harmonie.

www.wwf.be



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C008551